



Résumé de la Parasha

La parasha de Kora'h traite de la fameuse rébellion de Kora'h contre Moshé. Se plaignant que tous les honneurs soient attribués à la famille de Moshé, Kora'h convainc une assemblée de deux cent cinquante personnes pour le soutenir et défie Moshé. Afin d'établir ouvertement sa légitimité et de faire taire la révolte, Moshé enjoint Kora'h et ceux qui l'accompagnent, à présenter leur encensoir et d'y mettre dessus le feu, tandis qu'Aaron en ferait autant. Hachem apparaît alors sur la tente d'assignation et souhaite détruire toute l'assemblée pour leur attitude. Après que Moshé ait prié, Hachem décide de ne tuer finalement que les instigateurs de la faute. Ces hommes vont connaître une mort particulière : la terre s'ouvre et engloutit vivants, Kora'h et ceux qui l'accompagnent. Malgré cette manifestation de la volonté d'Hachem de maintenir son choix sur Moshé, le peuple se plaint de nouveau et conteste la légitimité d'Aaron. La conséquence de cette nouvelle manifestation est lourde car une épidémie frappe le peuple faisant plus de quatorze mille victimes. Comme si cela ne suffisait pas, Hachem va faire une nouvelle démonstration. Pour prouver qu'il n'agit pas de son propre chef et ne fait que suivre la volonté d'Hachem, Moshé va lancer un défi aux protestataires. Chaque tribu devra apporter un bâton sur lequel sera gravé son nom. Aaron, en tant que représentant de la tribu Lévi devra en faire de même. Le bâton qui fleurira le lendemain sera le bâton de celui qu'Hachem aura choisi. Évidemment le choix d'Hachem se porte sur Aaron. La parasha se poursuit en citant un certain nombre de règles.

Dvar Torah

Dans le 16ème chapitre de Bamidbar, la Torah dit :

א/ וַיִּקַּח קֹרַח, בֶּן-יִצְחָק בֶּן-קֵהָת בֶּן-לוֹי; וְדָתָן וָאֲבִירָם בְּנֵי אֱלִיָּאָב, וְאוּן בֶּן-פִּלֵּת--בְּנֵי הָאוֹבֵד:
1/ Il prit, Kora'h, fils de Ytsar, fils de Kéhat, fils de Lévi, avec Datane et Avirane, fils d'Eliav, et One fils de Péleth, fils de Réouven.

ב/ וַיִּקְמוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה, וְאֲנָשִׁים מִבְּנֵי-יִשְׂרָאֵל תְּמָשִׁים וּמְאֹתִים, נְשִׂאֵי עֵדָה קְרָאִי מוֹעֵד, אֲנָשִׁי-שָׂם:
2/ Ils se levèrent devant Moshé, avec des hommes de parmi les enfants d'Israël, deux cent cinquante, des chefs de l'assemblée ceux qui sont appelés pour les réunions, des hommes de renom.

ג/ וַיִּקְהָלוּ עַל-מֹשֶׁה וְעַל-אַהֲרֹן, וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם רַב-לָכֶם--כִּי כָל-הָעֵדָה כֹּלֵם קְדוֹשִׁים, וּבְתוֹכְכֶם יְהוָה; וּמִדּוּעַ תִּתְנַשְּׂאוּ, עַל-קֵהָת יְהוָה:
3/ Ils se rassemblèrent contre Moshé et Aaron et leur dirent : « c'est beaucoup pour vous, car toute l'assemblée, ils sont saints, et Hachem est parmi eux ; alors pourquoi vous élevez-vous au dessus de la communauté d'Hachem ? »

ד/ וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה, וַיִּפֹּל עַל-פָּנָיו:

4/ Moshé entendit et tomba sur sa face.

Le midrach enseigne sur cette discussion que Yaakov avinou a prié Hachem afin que son nom ne soit pas mentionné avec celui de Kora'h. Même si nous pouvons comprendre la démarche, il semble difficile d'en saisir l'utilité. En quoi, la mention d'un nom est-elle gênante surtout lorsque nous savons clairement qu'ils sont les descendants de Yaakov. Plus encore, si cela pose réellement un problème, pourquoi Yitsar, Kéhat et Lévi sont-ils cités ? Eux aussi devraient mériter de ne pas être cités ?

Une seconde question est posée par le '**Hatam Sofer**'. Le nom « Kora'h » est difficile à justifier pour un membre des bné-Israël. En effet, il s'agit également du nom d'un des descendants d'Essav ! De façon générale, la guémara dit qu'il ne faut pas user des noms des mécréants, à fortiori, devons-nous éviter de nommer nos enfants ainsi ! Comme le précise le '**Hatam Sofer**', nous pouvons constater où est-ce que cela a conduit Kora'h ! À cette question, le '**Hatam Sofer**' n'apporte pas de réponse !

Tentons d'apporter un éclaircissement nouveau sur cet épisode de la torah.

Le midrach rabba sur bamidbar (chapitre 8, paragraphe 4) explique que c'est suite à l'ordre de la torah de tondre les Léviim que la haine de Kora'h s'est manifestée. En effet, la torah enjoint Moshé et Aaron à faire suivre à toute la tribu, un processus de purification qui passe par le rasage de leur corps. C'est suite à cela que les Léviim accèdent à leur fonction.

Il est intéressant de tenter de comprendre pourquoi la purification de ces hommes chargés de s'occuper du michkan, passe par le rasage. En quoi cela a-t-il un lien avec la sainteté ?

Peut-être pouvons-nous trouver un lien en la personne de Yaakov. En effet, nous avons déjà vu dans la parachat tolédot, que le choix initial de Yitshak de bénir Essav plutôt que Yaakov, provient de l'orientation des bénédictions en question. Ces dernières sont destinées à aider l'évolution spirituelle dans un monde matériel. Or Yaakov, comme en témoigne la torah, ne se consacrait qu'à l'étude de la torah. À ce titre, les bénédictions que Yitshak devait donner ne le concernait pas. Seulement, c'est à cause

des fautes d'Essav et son désir de refuser sa destinée, que Yaakov est « contraint » de se substituer à son frère et de recevoir les bénédictions afin d'accomplir une double mission, la sienne et celle d'Essav.

C'est justement lors de cet événement, dirigé par Rivka, que Yaakov va s'inquiéter du risque de se faire surprendre par Yitshak dans sa manœuvre de remplacement d'Essav. Yaakov va alors émettre une objection à sa mère rappelant qu'il est « un homme lisse » tandis que son frère est poilu. Le risque de voir Yitshak, alors aveugle, le toucher inquiète Yaakov car cela le démasquerait. Pour solutionner le problème, Rivka recouvre son jeune fils de poils animal afin de dissimuler sa peau.

Cette caractéristique physique des deux frères, n'est pas un détail de leur anatomie dans la mesure où, depuis leur naissance déjà, la torah précise cette différence entre les deux jumeaux. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un simple détail, mais bien d'un trait caractéristique de leur état : ils sont comme cela car ils doivent l'être ! En somme, l'absence marquée de poils en la personne de Yaakov est caractéristique de sa mission purement spirituelle. À contrario, la pilosité exacerbée d'Essav concerne sa mission matérielle. En ce sens, nous comprenons pourquoi les Léviim doivent passer par le rasoir pour accéder à leur fonction qui se veut exclusivement spirituelle. Car, ils doivent ressembler à Yaakov avant qu'il n'endosse le rôle supplémentaire hérité d'Essav !

C'est à cet instant que la rancœur née chez Kora'h, lorsque justement il vit ce changement. De là, peut-être pouvons-nous amorcer une explication quant à l'attitude de Kora'h et aux questions que nous avons posées. Pour cela, rappelons un enseignement du midrach repris par **Rachi**.

Lorsque Yaakov fuit de chez ses parents pour aller chez son oncle Lavane, il est poursuivi par Élip haz, le fils d'Essav, chargé par son père de le tuer. Ayant vécu toute son enfance aux côtés de son oncle, il ne parvient pas à accomplir un tel acte et se trouve coincé entre l'ordre de son père et le mal qu'il provoquerait. C'est pourquoi, Yaakov lui suggère de prendre toutes ses richesses, car une personne complètement démunie est similaire à un mort. Ainsi, Élip haz ne transgresse pas la requête de son

père et par la même n'en vient pas à tuer réellement son oncle.

De même plus tard, lorsque Yaakov rentre en Israël et s'apprête à faire face à Essav, la torah raconte qu'il lui envoie beaucoup de cadeaux afin d'apaiser la colère de son frère.

Il ressort de ces deux points, qu'à plusieurs reprises, Essav ou sa descendance, saisissent les biens matériels de Yaakov. Dans le sens où, le mal qui découle de ces personnages n'a de cesse de réclamer la bénédiction que Yaakov a obtenue, la prétendant propriété d'Essav. Ce qui est sous-jacent, c'est la

critique permanente de l'acquisition par Yaakov, de cette bénédiction d'ordre matérielle qui devait initialement revenir à Essav.

C'est pourquoi, plus tard, Kora'h, ce personnage qui porte le nom d'un des descendants d'Essav, est soumis à une tentation similaire. Lorsqu'il devient Lévi, qu'il est purifié et se sanctifie au point de disposer d'un corps similaire à celui de Yaakov, il entre dans démarche de réclamation. Devenu semblable à l'expression purement spirituelle que véhiculait Yaakov avant de recevoir les bénédictions, il va désirer la prêtrise, le titre de cohen à la place d'Aaron. De même, qu'Essav, Éliphez et leur descendance n'ont de cesse de réclamer la bénédiction matérielle qu'ils pensent mériter, de même, Kora'h, se présentant maintenant comme similaire à Yaakov, réclame le service spirituel absolu, celui du cohen !

Plus encore, le **Kli Yakar** explique justement que la requête de Yaakov, de pas voir mentionné son nom avec celui de Kora'h provient du fait qu'il refusait qu'on assimile son attitude de se substituer à son frère à celle de Kora'h. Car, en effet, Yaakov a pris le titre d'aîné et la prêtrise est attribuée aux cohanim à défaut des aînés qui ont fauté et ne peuvent plus y prétendre. Il apparaît que la démarche de Kora'h de critiquer la prêtrise d'Aaron se place dans la même lignée que celle de Yaakov qui remplace son frère aîné. C'est pourquoi, le troisième patriarche prie de ne pas associer son nom avec cette querelle. Car, lui a agi dans un but positif, celui d'accomplir la volonté de Dieu, tandis que Kora'h lui ne cherchait pas à

atteindre un tel objectif. Ainsi, Yaakov demande à Dieu d'attester dans la torah que les deux cheminements sont opposés. Kora'h ne se revendique pas de Yaakov, mais plutôt d'Essav qui accuse et critique cette acquisition des bénédictions de Yaakov.

D'ailleurs, il est intéressant de noter qu'en appliquant le système d'inversion des lettres (atbach) la valeur numérique du mot Kora'h est la même que celle du mot Satan, qui représente les forces d'accusation. Kora'h vient alors porter la même accusation qu'Essav. Il cherche à obtenir la spiritualité suprême et critique son attribution à Aaron, de même qu'Essav critiquait l'acquisition par Yaakov de la bénédiction matérielle.

Peut-être que cela est indicateur du choix des Léviim de nommer parmi eux un personnage par le nom d'un des réchaïm descendants d'Essav. Car, jusque là, l'argument de la filiation d'Essav se porte sur cette bénédiction matérielle qu'ils ont perdue. De facto, un membre de la tribu de Lévi ne risque pas de trébucher dans ce genre de querelle dans la mesure où leur héritage est purement spirituel ! La possibilité de porter une accusation sur l'acquisition des bénédictions matérielles ne trouvera donc jamais sa place dans un membre de cette tribu et nommer une personne « Kora'h » ne pose plus de problème !

Cependant, même cela n'a pas préservé Kora'h de la faute. Plus précisément, l'influence négative de ce nom s'est simplement adaptée à son milieu. Comme le dit le **'Hatam Sofer** à la suite de sa question : « les mots « Et Kora'h a pris » sont à comprendre comme « Le nom Kora'h » a pris tout ce qu'il aurait dû sanctifier par le fait qu'il était le fils de Yitshar, de Kéhat et de Lévi ». En somme, la sainteté qui découle de sa filiation a été prise par « Kora'h » cette force d'accusation. Par cela, c'est l'accusation elle-même qui change mais ne disparaît pas. Essav critiquait la perte du matériel, et à l'inverse, Kora'h se plaint sur la bénédiction spirituelle ! Il se saisit des forces positives qu'il hérite de ses parents et redirige sa plainte dans leur sens !

Ce développement est un grand moussar ! Nous voyons combien un simple nom peut engendrer des conséquences extrêmes ! Plus précisément, nous

comprenons à quel point une simple influence négative est dangereuse et surtout combien il convient de veiller sur nos enfants. Souvent nous pensons à tort que nos actions, nos réactions n'auront pas de conséquences négatives sur l'évolution de nos enfants. Mais ce passage de la torah nous prouve combien un simple détail dans la vie d'une personne peut orienter sa vie ! C'est pourquoi chaque parent doit se consacrer à éviter à ses enfants toute influence négative, aussi faible soit-elle. Là se trouve le secret de l'éducation. Les beaux discours se montrent trop peu efficaces lorsque l'exemple que nous sommes incite l'enfant en l'influençant vers une

mauvaise évolution. À chacun de devenir exemplaire et de ne laisser transparaître à ses enfants que la splendeur qui doit découler des bné-Israël. Ceci est la garantie de voir les générations suivantes devenir des bné-torah qui suivent la pratique des mitsvot et l'étude de la torah.

Yéhi ratsone qu'Hachem nous accompagne dans cette entreprise fabuleuse et difficile à la fois *amen véamen.*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Inscrivez-vous à la newsletter afin de recevoir les divré-torah
toutes les semaines par e-mail.



9 PLACE DE LA GARE 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
Accès par l'escalier en verre sur l'esplanade du RER ; 3^{ème} étage.
Horaires des offices : Dimanche 8H00 ; Lundi & Jeudi 7H00 ; Chabat 9H00